

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 3 février 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENH2601011A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche est fixé à 207.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 février 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
des ressources humaines,*

C. GEHIN